



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20251020-14_2025DIV-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2025
Publication : 24/10/2025

N° 14_2025DIV

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Maire de SAINT MARCELLIN EN FOREZ,

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L112-1 et L211-1 ;

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L.251-5 à L.251-8 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2023 instituant le comité social territorial et fixant le nombre de sièges à 3 représentants du personnel titulaires et 3 représentants de l'employeur titulaires,

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 7 décembre 2023 pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial, et la proclamation des résultats de l'élection,

Vu l'arrêté n° 10_2023DIV en date du 8 décembre 2023 portant désignation des représentants de la collectivité devant siéger au Comité Social Territorial,

Vu l'arrêté n°11_2023DIV en date du 11 décembre 2023 portant composition du comité social territorial,

Vu l'arrêté n°03_2025DIV en date du 26 février 2025 portant modification de la composition du comité social territorial,

Considérant la démission, par courrier en date du 15 juillet 2025, d'Éric NOEL et de Claire ROYET de leur fonction de membre titulaire du collège des représentants du personnel, avec prise d'effet au 1^{er} octobre 2025,

Considérant la démission, par mail en date du 30 septembre 2025, de Thierry GUILLAUME de sa fonction de membre suppléant du collège des représentants du personnel,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du comité social territorial de la mairie de Saint Marcellin en Forez s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LARDON Eric – élu	AIVAZIAN Patrick – élu
THOLOT Alain – élu	DEGUIN Charlotte – élue
DE SIMONE Hélène – élue	RODRIGUEZ Antoine – élu

Représentants du personnel

TITULAIRES	SUPPLEANTS
SECHAL Karine - CFDT	MACHON Laurie - CFDT
GUERINIER Christian - FO	TRITTEN Marie-Laure - CFDT
BLANCHARD Pauline - CFDT	SANCHEZ Stéphanie - FO

Article 2 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie postale, mais également par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

Fait et arrêté à Saint Marcellin en Forez, le 20 OCTOBRE 2025.

Le Maire,

Eric LARDON

